



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.13/1  
14 août 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION  
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Réunion d'experts sur l'amélioration de la  
compétitivité des PME dans les pays en développement:  
contribution du financement, y compris du financement  
électronique, au développement des entreprises  
Genève, 22-24 octobre 2001  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises.
4. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion.

**II. ANNOTATIONS**

Point 1 - Élection du bureau

1. Conformément à l'usage, les participants devraient élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. La Réunion dispose de trois jours ouvrables. Il est donc suggéré que la première séance plénière, le 22 octobre, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) et à la présentation du point 3. Les séances ultérieures seront consacrées à un examen détaillé du point 3. La dernière séance plénière, l'après-midi du 24 octobre, portera sur le point 4 - Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion.
3. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances, qui sera distribué le premier jour de la réunion.

Documentation

Point 3 - Amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises

4. Dans le Plan d'action qu'elle a adopté à sa dixième session, la Conférence a considéré que la survie et la croissance des PME passent par l'adoption de politiques et de programmes qui améliorent leur compétitivité. Le principal problème entravant le développement de ces entreprises réside dans le fait qu'elles ne trouvent pas de capitaux. Les difficultés que les PME éprouvent à obtenir un financement à long terme sont bien connues. À sa cinquième session, tenue à Genève du 22 au 26 janvier 2001, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a appelé la CNUCED «à entreprendre de nouveaux travaux de recherche et d'analyse sur certains sujets tels que le financement des PME,»<sup>1</sup> et a proposé qu'une réunion d'experts soit organisée sur les moyens d'améliorer la compétitivité des PME dans les pays en développement grâce à des financements adaptés.
5. Malgré leur grand nombre et le rôle important qu'elles jouent dans la création d'emplois, les PME ont généralement du mal à obtenir des crédits classiques ou des prises de participation dans leur capital. Les raisons principales en sont bien connues: les PME ont des actifs insuffisants et une faible capitalisation, elles sont considérées comme des entreprises à haut risque en raison de leur vulnérabilité à l'évolution des marchés, elles ne tiennent pas de comptabilité et n'ont pas de plan d'entreprise, les frais administratifs/coûts de transaction des prêts ou des investissements mettant en jeu de faibles montants sont relativement élevés. En général, les banques commerciales préfèrent donc prêter à de grandes sociétés. Faute d'avoir accès à des capitaux, les entreprises ne peuvent croître ou perfectionner leurs techniques. La Réunion d'experts doit permettre de trouver des mécanismes financiers novateurs qui contribuent à résoudre tous les problèmes évoqués et de définir un plan d'action pour développer ces mécanismes avec l'aide de la communauté internationale.
6. En outre, les mutations imposées par la «nouvelle économie» rendent urgente l'instauration d'un cadre réglementaire favorable aux entreprises et de conditions économiques transparentes. La proximité virtuelle de partenaires commerciaux et la diminution considérable des coûts de transaction ouvrent de nouvelles perspectives aux PME. L'objectif de la CNUCED est donc

---

<sup>1</sup> TD/B/COM.3/L.15.

d'étudier, à l'occasion de la Réunion d'experts, les nouvelles possibilités qui s'offrent aux PME des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne les paiements en ligne, les bases de données Internet sur les risques commerciaux et l'accès au financement électronique à des conditions plus avantageuses.

Point 4 - Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

7. Les experts adopteront des recommandations ou des conclusions, et le Président souhaitera peut-être aussi présenter son propre résumé des débats. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la Réunion et sera soumis à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, à sa sixième session.

-----